



Chacun sait que ce CDEN se déroule dans une situation de crise globale, qui combine la pandémie virale et la crise économique et sociale. Cette crise devrait être l'occasion de faire passer les besoins humains fondamentaux et la protection du monde naturel qui est le nôtre devant l'accumulation aveugle du profit. Et ceci est plus qu'un vœu : c'est une nécessité.

L'action contre la pandémie a été retardée, compliquée et entravée par les politiques de démantèlement des services publics et de la santé publique engagées depuis des années par plusieurs gouvernements successifs. Comparée à la Corée du Sud, à Singapour ou à Taiwan, à certains aspects des politiques suivies en Allemagne et dans d'autres pays européens, la France est apparue comme un pays sous-développé en matière de masques, de tests et de matériaux de protection. La production inflationniste d'éléments de langage ne saurait rien changer à cet état de fait, qui appelle un tournant politique et économique pressant, vers les urgences véritables.

Les personnels de l'enseignement public ont été impactés fortement par cette crise. Rappelons que le premier mort du coronavirus en France était un professeur de lycée professionnel, et que la fermeture des écoles, collèges, lycées et universités à partir du 17 mars a été justifiée par le président de la République par la contagion démultipliée par le rassemblement de beaucoup d'enfants, de jeunes et d'adultes.

Il a été dit que les personnels enseignants sont passés au télétravail afin d'assurer la continuité pédagogique, le ministre de l'Éducation nationale annonçant que tout était prêt. En réalité il ne s'agit pas de télétravail mais de travail à distance, effectué avec le matériel et aux frais des personnels concernés. Et le terme de « continuité pédagogique » est imprudent : il s'agit en fait de suivi social et scolaire à dimension pédagogique, mais pas de continuité : il n'y a plus d'école quand on ne se rend plus à l'école.

Une partie des personnels s'est mobilisée pour l'accueil des enfants de soignants et de professions mobilisées par la crise. Les protections minima nécessaires, dans l'Allier, leur sont parvenues à partir du 6 avril. Le fait qu'à la suite d'une contagion avérée chez un enfant gardé dans l'un des centres, l'Éducation nationale, à la différence de la municipalité concernée pour ses agents, n'ait pas réagi en recherchant à faire tester ses personnels, nous alerte à propos de la gestion prochaine de la supposée reprise à compter de ladite « date pivot » du lundi 11 mai.

Les ordonnances prises au nom de la crise comportent beaucoup d'aspects menaçants pour le droit du travail. Dans la fonction publique, la reconnaissance du volontariat sous la forme de primes variables comporte des risques d'inégalités voire de pratiques clientélistes et renforce la discrimination des femmes en matière de primes, car elles sont les plus affectées par la garde des enfants. Les mesures concernant les congés et les jours de RTT sont parfaitement injustes. A contrario, c'est de négociations

salariales avec dégel du point d'indice que la société a besoin. Nous disons bien : la société, et pas seulement les agents publics. Et qu'on ne nous dise pas que la chute du PIB causée par la crise l'interdit : si le précédent est 1945, alors qu'on se souvienne que c'est par des mesures sociales massives augmentant la part des salaires dans la valeur ajoutée que la misère a été alors surmontée.

Concernant l'organisation de la fonction publique la crise actuelle souligne la nécessité et le rôle essentiel des CHSCT, que la loi dite de transformation de la fonction publique adoptée l'an dernier vise pourtant à supprimer, de même qu'elle a commencé à liquider le rôle des CAP, au détriment de la transparence et de l'efficacité dans l'intérêt général. La réforme visant les retraites a été suspendue, et heureusement car elle liait les retraites au PIB, mais cette loi devrait être abrogée.

Le présent CDEEN porte, dans ce contexte, sur la carte scolaire pour la rentrée 2020. L'anticipation de celle-ci aurait pu et dû être beaucoup plus forte, par la réunion des instances et de groupes de travail dès le début de l'année 2020, mais il n'en a rien été. L'on nous parle, et l'on va sans doute retrouver cet élément de langage dans notre réunion, d'un effort exceptionnel accompli par le ministère pour les écoles rurales, qui se traduit par 1248 postes supplémentaires, 43 dans notre académie, 11 dans l'Allier ce qui y ramène l'évolution à zéro poste. Cet effort ne consisterait pas dans un redéploiement. Comme le Projet de Loi de Finance Rectificative ne comporte aucune augmentation du plafond des emplois publics, nous ne pouvons que nous interroger sur cette dernière affirmation. Ce supposé « effort exceptionnel » aboutit donc dans l'Allier à une carte scolaire qui, grâce à son rejet unanime lors d'un premier Comité Technique, comporte finalement 6 ouvertures bien nécessaires, 11 autres situations nécessitant implicitement des ouvertures de l'avis de la direction académique lors du dernier Comité Technique, mais les moyens attribués ne les permettant pas. Les fermetures de classes à la maternelle Kergomar de Montluçon, Alsace de Vichy, et la fermeture du poste de RRE sur Jaligny, notamment, ont suscité de légitimes réactions. De plus, les inscriptions pour la rentrée prochaine, particulièrement sur Montluçon où les bureaux ne seront ouverts que le 11 mai, demeurent marquées de la plus grande incertitude.

Dans le second degré le raisonnement qui a conduit à maintenir les classes dans les écoles rurales devrait jouer aussi pour les petits collèges, ou plus exactement les collèges de taille moyenne, nombreux dans notre département, dont ceux du bocage qui se sont mobilisés, avec la population, dans les jours ou les semaines précédant le confinement, à Cérilly, Cosne, Vallon. Plus encore : la question nouvelle de la contagion et de la distanciation dite sociale (mieux vaudrait parler de distanciation physique) ne soulève-t-elle pas sous un nouvel angle, dramatique, la vieille question du nombre d'élèves par classes ? S'il faut aller vers des groupes-classes beaucoup plus petits, ne serait-il pas temps d'anticiper ?

Concernant les Segpa, la fermeture annoncée d'une division en 5° à Désertines ne nous semble pas justifiée au vu de ce que l'on peut dire aujourd'hui sur l'évolution des effectifs. Plus généralement, les syndicats de la FSU s'inquiètent de la consigne qui circule sur le repérage, pour l'an prochain, des élèves pour qui l'inscription en Segpa serait « prioritaire », car *a priori*, tout élève orienté en Segpa l'est par priorité.

Le véritable effort exceptionnel demandé, et par les besoins sociaux antérieurement exprimés, et par la crise présente, aurait dû consister dans un moratoire global portant sur les fermetures de classes, de divisions et de postes. Les prévisions démographiques qui vont sans doute nous être présentées, conduisant en gros à 1500 élèves de moins en 3 ans, étaient déjà critiquables en ce qu'elles postulaient la poursuite inéluctable des mêmes tendances et le maintien des mêmes politiques publiques, risquant

donc de jouer le rôle de prophéties auto-réalisatrices. Mais la crise sanitaire, sociale et économique présente accentue encore leur incertitude, dans un sens ou dans l'autre.

Dans cette situation, nous concluons cette déclaration en affirmant, comme nous l'avons déjà fait dans le cadre du CHSCTD, qu'au jour d'aujourd'hui les conditions d'une reprise même progressive à compter du 11 mai ne sont pas réunies. L'Ordre des médecins s'y oppose et c'est une injonction contradictoire que d'annoncer que les cafés, bars, restaurants, musées, resteront fermés, alors que les écoles, collèges, lycées, et leurs cantines si l'on comprend bien, devraient rouvrir. Quid des transports scolaires ? Quid des masques et de la distanciation physique chez les petits ? Et aussi d'ailleurs chez les plus grands dans les salles et couloirs ? Quid de l'Education Physique et Sportive ? Quid des internats ? Quid des élèves handicapés et de leurs accompagnatrices et accompagnateurs AESH ? Quid des Atsem dans le primaire, des agents des collectivités dans le second degré, appelés à désinfecter les locaux, et de leurs propres sécurité et santé ? De plus, le caractère erratique des réactions de notre propre ministère et de ses différents niveaux hiérarchiques, après l'annonce présidentielle sur la fermeture des établissements, puis après l'annonce sur la date du 11 mai, n'a pas, pour le dire avec modération, inspiré confiance.

C'est le souhait des travailleurs de l'enseignement public que de pouvoir reprendre leur métier le plus vite possible, mais cela passe par la sécurité et pas par les injonctions contradictoires. La question des tests, de leur amélioration qualitative et de leur diffusion et utilisation massive, en particulier, est incontournable. Elle va devenir une question politique, une question démocratique, centrale. Elle doit être réglée, à toutes les échelles de l'action publique, avant le 11 mai, et si possible plusieurs jours avant pour que les choses puissent être préparées. Nous souhaitons ne pas avoir à parler de grève ou de droit de retrait le moment venu.